

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VILLE D'EAUBONNE

**Département du VAL D'OISE
Arrondissement de PONTOISE**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026 À 19h30

Date de convocation			A l'ouverture de la séance
	Nombre de membres en exercice :		17
21/04/2026	Nombre de membres présents :		12
	Nombre de membres représentés :		4
	Nombre de membres votants :		16
	Nombre de membres votants pour l'adoption du Compte Financier Unique du C.C.A.S. et du compte administratif du budget annexe – Résidence Autonomie Dangien (la présidente est sortie)		15

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE VINGT-SEPT AVRIL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

S'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame Marie-José BEAULANDE

Représentants du Conseil Municipal :

Étaient présent(e)s :

Mme Marie-José BEAULANDE – Présidente (sauf pour les délibérations 2026-77 et 2026-82 relatives à l'approbation du compte financier unique du budget principal du C.C.A.S. et du compte administratif du budget annexe du CCAS – Résidence Autonomie Dangien), Mme Julia MANA – Vice-présidente, Mme Corinne ROINÉ Vice-présidente déléguée, Mme Julie AURIEL, M. Gilles JAUEN, Mme Naïma BEN CHAABANE, Jay LEVENT

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s :

M. Dominique NOIRÉ donne pouvoir à Mme Julia MANA
Mme Martine CHARBONNIER donne pouvoir à Mme Julie AURIEL

Représentants des associations :

Étaient présent(e)s :

M. Bertrand GOUJART-DELAMBRE, M. Michel LE BRUN, M. Dominique BASSON, Mme Véronique SZPAK, Mme Yvette RETUREAU

Étaient excusées et représentées :

Mme Véronique BOUBY donne pouvoir à Mme Yvette RETUREAU
Mme Marianne TOUTEAU-FERY donne pouvoir à Mme Véronique SZPAK

Était excusée :

Mme Marie-Claude BOISMARTEL

Accusé de réception en préfecture
095-269500484-20260427-2026-83-DE
Date de réception préfecture : 07/05/2026



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-83

Finances :

Budget annexe du C.C.A.S. – Résidence Autonomie Dangien : Affectation du résultat 2025

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M22, applicable au 1^{er} janvier 2026 ;

VU la délibération n° 2026-82 du Conseil d'administration du 27 avril 2026, portant approbation du compte administratif 2025 du budget annexe du C.C.A.S. – Résidence Autonomie Dangien ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

A l'unanimité (16 voix pour) des suffrages exprimés,

✍ **ARTICLE 1 : AFFECTE** l'excédent de fonctionnement soit **277 377,22 €** en section de fonctionnement au compte 002 et l'excédent d'investissement soit **45 439,93 €** en section d'investissement au compte 001 du budget primitif annexe du CCAS – Résidence Autonomie Dangien 2026.

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 07/05/2026
Publiée le :
Exécutoire le :
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Anne DEVALOIS
Directrice du CCAS.



La Présidente du CCAS,

Marie-José BEAULANDE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé. Le tribunal administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 70
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-269500484-20260427-2026-83-DE
Date de réception préfecture : 07/05/2026



Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire